

Communiqué de presse - Bobigny, le 4 Octobre 2019

Création de la carte Ikaria, pour un accès privilégié à la culture et aux loisirs des seniors en Seine-Saint-Denis

Stéphane Troussel, Président du Département de Seine-Saint-Denis, s'est rendu vendredi 4 octobre au Nouveau Théâtre de Montreuil à l'occasion du lancement de la carte Ikaria. Cette carte, accessible à l'ensemble des personnes de plus 60 ans résidant en Seine-Saint-Denis, donnera accès à de nombreux avantages au sein des lieux culturels et de loisirs du département.

Délivrée par le Département, sans critères de ressources, à l'ensemble des personnes de plus de 60 ans vivant en Seine-Saint-Denis, la carte Ikaria donnera accès de manière privilégiée à de nombreuses activités culturelles, sportives, citoyennes et de loisirs. Les détenteur.trice.s de la carte pourront ainsi bénéficier de réductions spécifiques ou de temps dédiés (rencontres, visites, moments d'accueil) auprès de nombreux partenaires du territoire. A date, plus d'une centaine de lieux ou d'événements ont déjà rejoint la démarche, à l'image du Nouveau Théâtre de Montreuil, de l'Annexe (lieu d'accompagnement d'Artistes, de Spectacles et d'Ateliers) à Romainville, du Festival Banlieues Bleues à Pantin ou encore du club de boxe Boxing beats à Aubervilliers. A terme, l'ambition est que l'ensemble des structures sur le département, en capacité de proposer des activités aux seniors, deviennent partenaires de la carte Ikaria.



Avec la carte Ikaria, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite ainsi offrir aux seniors la possibilité de multiplier les activités culturelles et sportives quelles que soient leurs ressources, mais aussi de participer à des temps de rencontre et d'échanges qui nourriront les liens intergénérationnels. Un enjeu d'autant plus actuel et important qu'une étude du CSA publiée il y a quelques jours par l'association Les Petits Frères des Pauvres révèle que le sentiment de solitude frappe davantage les personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires de la ville (32%, contre 27% toutes catégories confondues au niveau national).

Comment obtenir la carte Ikaria ?

Pour recevoir la carte Ikaria à son domicile, il suffira de s'inscrire sur le site internet Ikaria qui sera en ligne à partir du 15 novembre, avec la possibilité pour les personnes n'ayant pas accès à internet d'être accompagnées dans leurs démarches ou de remplir un formulaire papier.

Une offre de bienvenue à destination des personnes inscrites avant le 31 janvier permettra de bénéficier notamment de places gratuites de cinéma ou de spectacle. Les détenteur.trice.s de la carte recevront par ailleurs l'année de leur 65ème anniversaire, puis tous les 5 ans (l'année des 70 ans, 75 ans, 80 ans) un chéquier-cadeau Ikaria de 100 euros, qui les aidera à financer encore davantage leurs sorties, séances de cinéma, places de spectacle ou encore activités sportives.

« Nous avons le département le plus jeune de France mais n'en oublions pas pour autant que nos aîné.e.s sont près de 300 000 et que leur nombre va s'accroître dans les années à venir sur notre territoire. Nous avons donc voulu, avec Magalie Thibault, Vice-présidente chargée de l'autonomie des personnes, que la carte Ikaria s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans, sans distinction et sans condition de ressources ; qu'elle profite à celles et ceux qui parfois souffrent de l'isolement, comme à celles et ceux qui souhaitent s'investir davantage dans la vie culturelle et sportive. » Stéphane Troussel, Président du Département de Seine-Saint-Denis

Une des 10 mesures du Nouveau Schéma pour l'Autonomie en Seine-Saint-Denis

Le lancement de la carte Ikaria s'inscrit dans le cadre plus vaste d'un nouveau Schéma autonomie et inclusion, adopté par l'assemblée départementale le 3 octobre. Ce schéma, doté de 156 millions d'euros, vient redessiner les politiques du Département à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, au travers de 10 ambitions clés. Si la carte Ikaria est la première mesure à être mise en place, les autres le seront progressivement d'ici 2024. Il s'agira notamment d'adapter 3000 logements en 5 ans, de créer 25 « tiers lieux - autonomie dans mon quartier », de Construire un Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME) à Bobigny ou encore de créer un accueil unifié préfigurant une « Maison de l'autonomie et des aidants ».

Dossier de presse complet sur le Schéma autonomie à retrouver ici <https://seinesaintdenis.fr/La-Seine-Saint-Denis-se-dote-d-un-nouveau-Schema-pour-l-autonomie-des-personnes.html>

Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / glarrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82